

**LES ESPECES DE
LA FAUNE**

Carte 7

LE PETIT RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS*)

Espèce

Classification

Mammifère

Code Natura 2000 : 1303

Description et écologie

C'est le plus petit des rhinolophes européens (moins de 5 cm). Il s'agit d'une chauve-souris insectivore qui, du crépuscule tardif au début de l'aube, chasse dans un rayon de 2 à 3 km autour de son gîte.

L'espèce hiberne de septembre/octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales, isolée ou en groupe lâche, suspendue au plafond ou le long de la paroi en s'enveloppant complètement dans ses ailes. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettent notamment de boire et de chasser des insectes lors des belles journées d'hiver.

Sédentaire, l'espèce effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver.



Le Petit Rhinolophe

Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale et se rencontre de la plaine jusqu'en montagne.

Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, elle est absente de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie. En région Auvergne, 225 individus sont comptés en hiver sur 51 sites dans les 4 départements où elle est bien répandue mais jamais courante. La région des Couzes (Puy-de-Dôme) abrite les plus belles colonies du département. Dans le Val d'Allier, l'espèce a été recensée dans une cavité à Mirefleurs où 1 à 2 individus ont été comptabilisés en hibernation. Elle n'a pas été contactée en période de reproduction en 2004.

L'état de conservation sur le site est inconnu sur le site (données insuffisantes).

Enjeu patrimonial

L'espèce est en forte régression dans le Nord et le Centre de l'Europe. Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

La préservation de cette espèce constitue un enjeu important du site.

Habitat du Petit Rhinolophe

Description de l'habitat

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. Il fréquente peu les plaines de cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles, et les caves des habitations. Les gîtes de mise bas sont principalement les combles ou les caves de bâtiments. Sédentaire, cette espèce effectue généralement des déplacements de courtes distances entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (maximum 5 à 10 km).

Exigences écologiques

L'association boisements rivulaires et pâtures à bovins semble constituer un des habitats préférentiels. La continuité des corridors boisés est primordiale : un vide de 10 m semble rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent de haies ou lisières forestières avec une strate buissonnante bordée de friches ou prairies.

Le Petit Rhinolophe gîte dans des cavités naturelles mais également dans des combles ou des caves de bâtiments. Les gîtes d'hibernation doivent bénéficier d'une obscurité totale, d'une température comprise entre 4°C et 16°C, rarement moins, d'une hygrométrie élevée, et d'une tranquillité absolue. La présence de milieux humides semble importante pour les colonies de mise bas.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les milieux fermés de type boisement évoluent très lentement alors que, sans entretien, les formations herbacées évoluent vers des friches arbustives.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cavités naturelles ; - Présence de milieux humides (rivière ou étangs en bordure des colonies de mise bas). 	Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise bas.
<i>Facteurs humains</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des gîtes naturels et artificiels ; - Maintien d'un paysage favorable, autour des colonies de reproduction, avec des espaces de lisière ; - Maintien de prairies pâturées ou fauchées bénéficiant d'une gestion extensive. 	<p>Dérangement (fréquentation des sites souterrains, éclairages des bâtiments) et aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise bas.</p> <p>Accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes.</p> <p>Modification du paysage par le retournement des prairies, l'arasement des haies et talus, l'extension des zones de cultures, la rectification des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations de résineux.</p>

Préconisations de gestion

Concernant l'habitat (mesures préconisées à l'échelle nationale) :

Remarque : le maintien et la reconstitution des populations du Petit rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Maintien de milieux ouverts prairiaux ;
- Limitation de l'enrésinement des boisements et diversification des essences forestières caducifoliées ainsi que de la structure des boisements ;
- Maintien ou recréation de la ripisylve et des corridors boisés et entretien différencié ;
- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.

Concernant l'espèce:

- Mise en place de grilles de protection à l'entrée des cavités naturelles ou artificielles afin de limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ;
- Pose de gîtes artificiels ("chiroptères") dans les toitures (églises, châteaux) offrant de nouveaux accès ;
- Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ;
- Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus et notamment ceux de parturition.